«Challenge départemental des Hautes-Pyrénées de Cross» 2013-2014

Il est établi sur 5 épreuves se déroulant le samedi après-midi :

1. 26-10-2013 Cross de l'ACM Running Club au Lac de Montréjeau - **Départementaux Cross Court**
2. 16-11-2013 Cross de la ville de Bagnères-de-Bigorre au Vallon de Salut.
3. 30-11-2012 Cross de la ville de Soues au Lac.
4. 14-12-2013 Cross de la ville de Séméac « Louis Baylac » au Bois de la Barthe.
5. 11-01-2014 **Championnats Départementaux** à la Plaine de Jeux Valmy de Tarbes.

A) Classement individuel par catégorie : 204 classés la saison dernière.
Calculé sur les 4 meilleurs résultats obtenus durant la saison (5 l'année dernière) et doté par le Comité FFA 65 lors de l'Assemblée Générale du Comité le 24 01 2013. **La participation aux Championnats Départementaux du 11 01 est obligatoire pour apparaître au classement.**

Le changement de catégorie intervient dès le premier cross (catégories 2013-2014)
Eveil Athlétique 2005 et après **Poussin** 2003 2004 **Benjamin** 2001 2002 **Minime** 1999 2000
Cadet 1997 1998 **Junior** 1995 1996 **Espoir** 1992 à 1994 **Senior** 1975 à 1991 **Vétéran** 1974 et avant

Condition : être licencié dans un club du Comité des Hautes-Pyrénées la veille de l'épreuve.

B) Classement par club : 8 clubs classés la saison dernière
Calculé sur le nombre d'athlètes classés dans la saison (4 cross minimum **dont les Championnats Départementaux du 11 01**) et doté par le Comité FFA 65 en fin de saison.

D) Dossards :
C'est un même dossard, délivré gratuitement, aux licenciés de la FFA, qui sert pour les **5 épreuves** de la saison.

Ces cross sont ouverts aux autres Fédérations et aux Non Licencié sur présentation d'un Certificat Médical comportant la mention « Apte à la Course à Pied en Compétition ». Ces sportifs participent alors **Hors classement** (« HC » dans les résultats).

Le dossard, délivré pour une participation de 10 Euros, sera valable pout tous les cross (5) ou pour les cross restant à courir. « L'argent récolté servira à acheter les récompenses pour les catégories EA et PO. **Décision Bureau CDCHS** »

E) Horaire type :
13h00 Ouverture du Secrétariat du Comité.
14h00 Benjamines (BEF) : 1800 m et Minimes garçons (MIM) : 2500 m.
14h20 Benjamins (BEM) : 1800 m et Minimes filles (MIF) : 2500 m.
14h40 As Femmes : 6000 m ; Juniors Filles (JUF) : 4500m ; Cadettes Filles (CAF) : 3000m.
15h20 As Hommes : 8000 m ; Juniors Hommes (JUM) : 5000m ; Cadets Hommes (CAM) : 3500m
16h00 Éveils athlétiques filles (EAF) : 800 m.
16h10 Éveils athlétiques garçons (EAM) : 800 m
16h20 Poussines (POF) : 1500 m.
16h30 Poussins (POM) : 1500 m.

Récompenses : pour les **EAF EAM POF POM médailles à tous, pour les autres catégories au 3 premiers** - Un goûter sera offert par l'organisation. **Départementaux : dotation du CDA**.

Les résultats sont affichés dès que possible et publiés :
- sur le site de la **FFA** (www athle.org)
- sur le site « **Actualités de la Course à pied en Bigorre** » (www.izonkouru.org).
- sur le site du **Comité Départemental d'Athlétisme des Htes Pyrénées** (http://athle65.athle.com)